

## Administration

Sacré-Cœur le 7 avril 2025

### **Congés fériés**

*Veillez prendre note que nos bureaux seront fermés à l'occasion de la fête de Pâques :  
Le jeudi 17 avril à 12 h, jusqu'au lundi 21 avril inclusivement. Nous serons de retour  
le mardi 22 avril dès 8 h.*

***Joyeuses Pâques à tous!***

### **RÉSERVATION DE SALLE**

Vous planifiez une réunion, une cérémonie, une conférence, un colloque ou une assemblée générale? Nos salles sont là pour vous!

Toutes nos salles sont équipées de connexions Wifi. L'équipement varie selon les lieux.

Pour effectuer une réservation, vous devez communiquer avec la responsable de l'installation par courriel ou téléphone (coordonnées ci-dessous).

Madame Christine Dion

Secrétaire administrative

418 236-4621 poste 31 ou [info@sacre-coeur.ca](mailto:info@sacre-coeur.ca)



***Prochaine séance du conseil,  
le 14 avril 2025, 19 h***





# NOUS RECRUTONS

- AGENT DE DÉVELOPPEMENT
- DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE
- TECHNICIEN EN URBANISME



La municipalité est à la recherche de nouveaux candidats pour combler **trois postes** :

- ✓ **Agent de développement :**
- ✓ **Directeur du service incendie:**
- ✓ **Technicien en urbanisme:**

(Vous pouvez consulter les offres sur demande)

📁 Pour postuler, soumettez votre candidature directement sur Jobillico ou envoyez votre CV à [alexe@michellarouche.ca](mailto:alexe@michellarouche.ca), en précisant le poste qui vous intéresse.

🗣️ Partagez cette offre dans votre réseau ! Postulez dès maintenant !



La municipalité de Sacré-Coeur  
vous invite à célébrer Pâques en famille!

**Le 12 avril**

- Biblio-Pâques**  
10h00  
à la bibliothèque municipale
- Chasse aux œufs & Mini-ferme**  
13h30  
au centre récréatif
- Cinéma (film à déterminer)**  
18h30  
à la Salle Le Coeur du fjord

Venez célébrer avec nous!

★ Soirée Country ★

## DANSE EN LIGNE

Au **PROFIT** de la **MAISON DES JEUNES** de Sacré-Coeur

**Prix de présence**

À la salle "Au cœur du Fjord"  
DE 20H À MINUIT  
AVEC RICHARD FOSTER ET SES MUSICIENS  
BAR ET VENTE DE MOITIÉ-MOITIÉ SUR PLACE

**26 AVRIL 2025**

Entrée = 15\$ en prévente ou 20\$ à la porte

**DU 2 AU 4 MAI 2025**

# FESTIVAL DU FJORD

MUSIQUE HUMOUR VARIÉTÉ

## PRINTEMPS DES ÉRABLES

**Événements Attractions Québec**

**BOISACO**  
GROUPE  
Coopération Citoyenne

**Ferme des Oies**

**Hydro Québec**

**ATELIER BRISSON GRONÉ**

**SACOPAN**

**SACRÉ-COEUR -SUR-LE-FJORD- DU-SAGUENAY**

**TOURISME CÔTE NORD**

**INVESTRA**

**Epicerie Hovington**  
L'intermarché

**L'AFFÛT**  
SAVON & CO

**Jardin de Genesal**  
PRODUITS D'ÉPIQUE

Pharmacie G. Viens-Larouche,  
D. Lesage, A. Roy & M. Tremblay

**Brunet** Catalogue

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC  
**Yes MONTIGNY**  
Service de votre province

**SIPANCRACE**  
MICROBRASSERIE

# SERVICE INCENDIE



## Permis de brûlage

### Saviez-vous que le permis de brûlage est gratuit ?

Le beau temps est arrivé, le ménage de votre cours aussi. Rappelez-vous qu'un permis de brûlage est requis avant d'entreprendre tout brûlage à ciel ouvert. Les résidus comme l'herbe sèche, les feuilles mortes et les broussailles sont propices à la propagation d'un incendie et son d'ailleurs interdit à brûler. Le bois transformé est également interdit à brûler.

Un feu allumé dans un contenant incombustible munit d'un couvercle pare-étincelles, telle une cuve, un foyer, un grill est autorisé sans permis.

Même avec l'obtention d'un permis de brûlage, il est de votre responsabilité de vérifier que les conditions météorologiques et l'indice de feux.

Le permis est disponible à la municipalité auprès de Jasmine Dufour.



## Travaux publics et urbanisme

### RAPPEL SUR LES PERMIS DE CONSTRUCTION



Nous désirons rappeler à tous les propriétaires et entrepreneurs **qu'il est requis de détenir un permis pour effectuer des travaux de réparations (changer fenêtre, armoires, revêtement de sol, etc.), de construction et d'agrandissement de résidence ou de bâtiment complémentaire.**

Veuillez noter que des informations supplémentaires et/ou des croquis pourront être demandés selon les types de travaux effectués.

**Vous êtes invités à faire une demande de permis sur le site de la municipalité ou sur Voilà ou par courriel à l'adresse suivante [dirtpu@sacre-coeur.ca](mailto:dirtpu@sacre-coeur.ca) ou en personne.**

Suite à l'analyse de la demande, une autorisation vous sera envoyée par courriel.

*Un permis est également nécessaire pour l'installation d'une piscine hors terre ou creusée, d'un spa, d'une clôture et pour la construction d'un patio ou d'une galerie. Il ne faut surtout pas oublier que lorsqu'il y a démolition de bâtiment ou de démantèlement d'une piscine, un permis est requis puisque celui-ci nous permet d'ajuster votre évaluation foncière. La date limite pour faire enlever la taxe de piscine en cas de démantèlement et le 30 juin.*

## LAVAGE DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE DU 15 AVRIL AU 15 MAI 2025

Tous les usagers du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sont priés de prendre avis que la Municipalité procèdera, **entre le 15 AVRIL AU 15 MAI 2025**, au nettoyage et au lavage des conduites du réseau d'égout sanitaire.

Cette opération d'entretien risque d'altérer la qualité de l'eau en raison de la présence de sable et de rouille dans les conduites du réseau d'aqueduc. Par conséquent, nous invitons les usagers à être vigilants et à procéder au rinçage de la tuyauterie privée après cette opération. Nous demandons d'éviter d'effectuer le lavage des vêtements lorsque le service des travaux publics effectue cet entretien dans votre quartier.

Finalement, veuillez prendre note que le niveau de pression dans les conduites d'aqueduc risque d'être réduit au cours de cette opération.

Il est fortement recommandé de vérifier la présence et le bon fonctionnement de votre clapet de sécurité afin de prévenir tout reflux d'égout dans votre résidence. Cette soupape de sécurité est une disposition obligatoire contre le reflux des égouts en vertu des règlements municipaux.

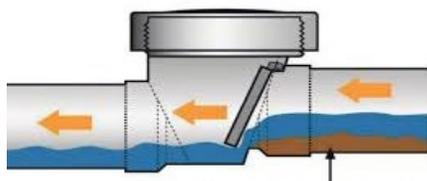
### UNE SOUPAPE DE SÉCURITÉ, UNE DISPOSITION OBLIGATOIRE CONTRE LE REFOULEMENT DES ÉGOUTS

La Municipalité désire rappeler qu'en vertu du règlement de construction, tout propriétaire doit installer des soupapes de sécurité sur les branchements horizontaux recevant les eaux usées ou d'infiltration des appareils de plomberie tels que les renvois de plancher, les fosses de retenue, les intercepteurs, les réservoirs, les cabinets à chasse d'eau, les baignoires, les lavabos, etc., et ce, en conformité des normes prescrites par le Code de Plomberie.

Le règlement relatif à l'administration du réseau d'égout sanitaire stipule également que la soupape de retenue (Clapet à vannes) doit être installée de façon à empêcher tout reflux des eaux d'égout à l'intérieur de l'immeuble. Cette soupape doit être maintenue en bon ordre de fonctionnement et accessible en tout temps, faute de quoi, elle sera considérée comme ne rencontrant pas les exigences du règlement. Il est recommandé de s'assurer que le clapet n'est pas obstrué par des débris et de requérir, s'il y a lieu, l'avis d'un plombier quant à sa conformité.

La Municipalité ne sera pas responsable des dommages causés à l'immeuble ou à son contenu par suite d'inondations causées par le reflux des eaux d'égout en cas de défaut du propriétaire d'installer ou de maintenir en bon ordre telle soupape.

**Voici un exemple d'un clapet normalement fermé.**



La direction



## ABRI D'HIVER POUR AUTOMOBILE



Les propriétaires qui possèdent un abri d'hiver pour les automobiles sont invités à prendre note que ce type de bâtiment est autorisé à partir du **1<sup>er</sup> octobre d'une année au 1<sup>er</sup> mai de l'année suivante.**



### Réduire sa consommation d'eau, c'est payant! 💧

💧 Parce que réduire sa consommation d'eau mérite d'être récompensée, la municipalité de Sacré-Cœur est heureuse d'offrir aux citoyens et citoyennes l'occasion d'économiser!

Nous vous offrons au coût de 5 \$, une trousse de pomme de douche. Ces trousse répondent aux objectifs de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Vous pouvez vous procurer une trousse au bureau de la municipalité. Pour toutes questions, n'hésitez pas à téléphoner au 418-236-4621 poste 31.

\*\*\*Seules les propriétaires des résidences qui sont desservies par le réseau municipal sont admissibles. \*\*\*



### Une excellente nouvelle!

Madame Lise Boulianne, maire est fière d'annoncer après tant d'efforts la signature d'une entente d'aide de neuf millions \$, afin d'assurer la couverture cellulaire entre les municipalités de Sainte-Rose-du-Nord et Sacré-Cœur. C'est un projet qui est travaillé depuis six ans.

Cette initiative améliorera considérablement la sécurité des usagers de la route 172. Le plein déploiement des tours aura lieu à la fin de l'année 2026 et elles seront fonctionnelles au plus tard en décembre 2026.

L'ajout de tour cellulaire est essentiel en 2025!

